



## Programme de la formation

### Stage

# « Initiation à l'application des dispositions spéciales du Code IMDG Amdt41 en visioformation et aux documentations liées à leur application »

### Public concerné

Toute personne que le responsable d'entreprise discernera comme devant avoir une connaissance adéquate sur les dispositions spéciales du Code IMDG pour faire face à ses fonctions conformément aux obligations et responsabilités que lui confie le chapitre 1.3 du Code IMDG traitant des responsabilités du chef d'entreprise vis-à-vis de la formation dans son entreprise.

De façon usuelle, il s'agit des agents de maîtrise et assistants devant présenter au transport des marchandises dangereuses non réglementées via une disposition spéciale, vérifier ou transmettre les informations de marchandises dangereuses en tant que commissionnaires de transport, chargeurs, agents maritimes et exportateurs.

### Prérequis

Connaître et appliquer le Code IMDG.

### Les objectifs

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Comprendre les conséquences de l'application des dispositions spéciales d'exemption,
- Vérifier si le document émis pour satisfaire le chapitre 5.4.4.1.2 est pertinent,
- Guider le rédacteur du document demandé par le chapitre 5.4.4.1.2 sur la compréhension de la disposition spéciale appliquée pour être exempté.

### Contenu du stage

Cette formation est à jour de l'Amendement 41 et conforme à la demande de « connaissance approfondie du Code IMDG » demandée au chapitre 1.3 du Code IMDG.

Pour cela, les sujets abordés seront :

- révision sur le rôle des dispositions spéciales,

- s'y retrouver dans les divers documents demandés, obligatoire ou pas, présentation formalisée ou pas etc.
- exemple de produits couramment rencontrés présentant des dispositions spéciales d'exemption,
- exemple de document simple à obtenir pour justifier l'utilisation de dispositions spéciales d'exemption,
- étude détaillée de la disposition spéciale 188 concernant les batteries au lithium,
- étude détaillée de la disposition spéciale 961 concernant les véhicules,
- **exercice**, comment rédiger un document d'exemption à partir de la fiche de sécurité d'une batterie au lithium,
- conséquence de l'application des dispositions spéciales d'exemption sur la documentation, le marquage, l'étiquetage, le placardage et la séparation.

## **La méthode pédagogique**

### **Supports de formation**

Le stagiaire peut télécharger avant la formation le support de formation. Ce support est très complet avec explications détaillées pour être consulté surtout après la formation, tous les points évoqués sont référencés dans la réglementation afin de permettre au stagiaire de trouver facilement le texte originel de la réglementation l'intéressant. C'est donc plus un outil de travail pour après la formation, en opération d'exploitation.

### **Pendant la visioformation**

Lors de la présentation en début de stage, les attentes des stagiaires sont écoutées avec attention afin que le formateur puisse orienter son action formatrice au plus près des besoins de l'entreprise.

Le stage est composé d'une alternance de sensibilisation à la problématique maritime, d'explications animées de cas concrets du Code IMDG et d'un exercice permettant de mettre en application les points acquis.

Basé sur la longue expérience maritime du formateur, l'exercice est choisi afin d'éveiller l'attention du stagiaire sur les pièges courants à éviter. Le formateur utilise les questions du stagiaire pour l'aider à trouver lui-même les réponses en lui inculquant le plan de la réglementation, les chapitres où se trouvent les réponses à ses questions afin de lui donner un maximum d'autonomie.

## **Déroulement du stage**

Durée de 4 heures en visioformation.

### **Organisme de formation**

Entreprise de formation : SAFE+

Formateur : Marc COPPEAUX.

La formation en « visioformation » permet au stagiaire malvoyant d'utiliser les moyens habituels de son poste de travail. Sinon contactez directement l'Association Valentin Haüy, reconnue d'utilité publique en 1891 qui propose des accompagnements par des bénévoles, téléphone 01 44 49 27 27, nous verrons avec l'interlocuteur local de l'association les moyens que nous pouvons mettre en place.

Si le stagiaire est malentendant et appareillé, son appareillage pourra être utilisé depuis son lieu habituel de travail. Pour un stagiaire sourd, il est possible de recourir aux services d'interprètes afin de rendre la formation accessible en langue des signes. Si besoin le formateur peut vous transmettre les coordonnées d'une interprète diplômée français / Langue des Signes Française (LSF).



## **Délais d'inscription**

Un délai de 24 heures peut suffire dans la mesure des places disponibles, mais un délai de 2 semaines est préférable.

## **Suivi et évaluation**

### En visioformation

L'exercice est l'occasion de voir si les principes d'un document d'exemption sont bien compris.